



LA DIRECTION DE LA SNCF A ACCEPTÉ D'ENGAGER LES TRAVAUX SUR L'ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ :

Que ce soit dans le cadre des négociations de l'accord de branche classifications et rémunérations, de sa transposition au sein de la SNCF, des négociations salariales ou bien encore lors de celles en lien avec l'accord fin de carrière, la FGAAC-CFDT a milité pour que l'ancienneté soit mieux reconnue. Elle a notamment obtenu l'amélioration de la prime d'ancienneté !

Lors de la Table Ronde sur la situation sociale présidée par Jean-Pierre Farandou le 7 avril 2025, le Président a accepté d'engager des travaux sur la proposition portée par la FGAAC-CFDT d'annualisation des dispositifs d'ancienneté !

Un cycle de bilatérales a été programmé par la Direction mi-juin, afin d'ouvrir le chantier de l'annualisation de la prime d'ancienneté ! ☺☺☺

LA FGAAC-CFDT Y PORTERA SON PROJET D'ANNUALISATION DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ ET DE CRÉATION D'UN NOUVEAU PAS À 39 ANS !

ANNUALISATION DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ : LA FGAAC-CFDT POURSUIT SES ACTIONS POUR MIEUX RECONNAÎTRE L'ANCIENNETÉ !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application

RETOUR SUR LA PRIME D'ANCIENNETÉ :

LA FGAAC-CFDT A OBTENU ET AMÉLIORÉ LA PRIME D'ANCIENNETÉ :



ACCORD DE BRANCHE

- ➔ La CFDT et son Syndicat National signent l'accord de branche relatif aux classifications/rémunérations !
- ➔ La FGAAC-CFDT obtient la création d'une prime d'ancienneté de branche pour les contractuels !



RECOMMANDATION PATRONALE:

- ➔ L'UTP prend une recommandation patronale, qui sera consolidée par l'Etat dans un décret le 27 août 2023.
- ➔ La prime d'ancienneté se limite au niveau de l'entreprise et aux seuls agents contractuels exécution et maîtrise évoluant tous les quatre ans seulement. Elle est plafonnée à 12 % du salaire !



TABLE RONDE SALAIRES

- ➔ La FGAAC-CFDT obtient la création d'un nouveau pas d'ancienneté à 33 ans pour les agents contractuels !



L'ACCORD EST NON VALABLE

- ➔ CGT, SUD et FO font valoir leur droit d'opposition !
- ➔ La prime d'ancienneté de branche est perdue !



SIGNATURE DE L'ACCORD

- ➔ La CFDT signe l'accord de branche après avoir obtenu la réouverture des négociations en novembre 2021.
- ➔ La FGAAC-CFDT améliore la prime d'ancienneté, avec la création de deux nouveaux paliers à 27 et 30 ans !



TABLE RONDE FIN DE CARRIÈRE :

- ➔ La FGAAC-CFDT obtient la création d'un nouveau pas d'ancienneté à 36 ans pour les agents contractuels !



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA PRIME D'ANCIENNETÉ :

ACCÈS À LA GRANDE ENQUÊTE DE LA FGAAC-CFDT SUR LES LIENS DE VIE

DECRYPTAGE NEGOS : L'ACCORD DE BRANCHE CLASSIFICATIONS/RÉMUNÉRATIONS

12 FÉVRIER 2020 : ACCORD RENEGOCIÉ

En savoir +

DÉCEMBRE 2021 : SIGNATURE ACCORD DE BRANCHE CLASSIFS/RÉMUS

DES MESURES SALARIALES ONT ÉTÉ ACCÉSSIBLES LORS DE LA TABLE RONDE DE NOVEMBRE DU 15 MAI

REVOURE SALARIALE 2023 DECRYPTAGE FGAAC-CFDT

En savoir +

31 MAI 2023 : LA FGAAC-CFDT GAGNE LE PAS D'ANCIENNETÉ À 33 ANS

LA FGAAC-CFDT OBTIENT SATISFACTION SUR PLEBIISCITES DE SES RECOMMANDATIONS POUR LES ADIC

TABLE RONDE GROUPE DU 10 AVRIL 2024 :

LA FGAAC-CFDT GAGNE LE PAS À 36 ANS

En savoir +

10 AVRIL 2024 : LA FGAAC-CFDT GAGNE LE PAS D'ANCIENNETÉ À 36 ANS

MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PAS D'ANCIENNETÉ À 36 ANS :

➔ La FGAAC-CFDT a obtenu lors de la Table Ronde du 10 avril 2024, la mise en place d'un pas d'ancienneté supplémentaire à 36 ans pour les agents contractuels à partir du 1^{er} janvier 2025.

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans	33 ans	36 ans ⁽¹⁾
Prime d'ancienneté Classes 1 à 6	1,8%	3,6%	5,4%	7,2%	9%	10,8%	12,6%	14,4%	16,2%	18%	19,8%	21,6%
Prime d'ancienneté Classes 7 et 8	0,9%	1,8%	2,7%	3,6%	4,5%	5,4%	6,3%	7,2%	8,1%	9%	9,9%	10,8%

(1) Attribution de la majoration de 21,6% ou 10,8% aux agents ayant une ancienneté égale à 3 ans sur le pas d'ancienneté à 33 ans au 1^{er} janvier 2025



➔ PROPOSITIONS FGAAC-CFDT D'ANNUALISATION :

➔ Après avoir gagné la création de la prime d'ancienneté des agents contractuels et l'avoir ensuite améliorée avec la création de deux nouveaux pas d'ancienneté à 33 et 36 ans, la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels !

➔ Cette proposition de la FGAAC-CFDT permettrait aux agents contractuels de pouvoir bénéficier, chaque année, d'une garantie d'augmentation de leur salaire, indépendamment des mécanismes d'augmentation individuelle et cela quel que soit leur âge !

➔ CRÉATION D'UN PAS D'ANCIENNETÉ À 39 ANS :

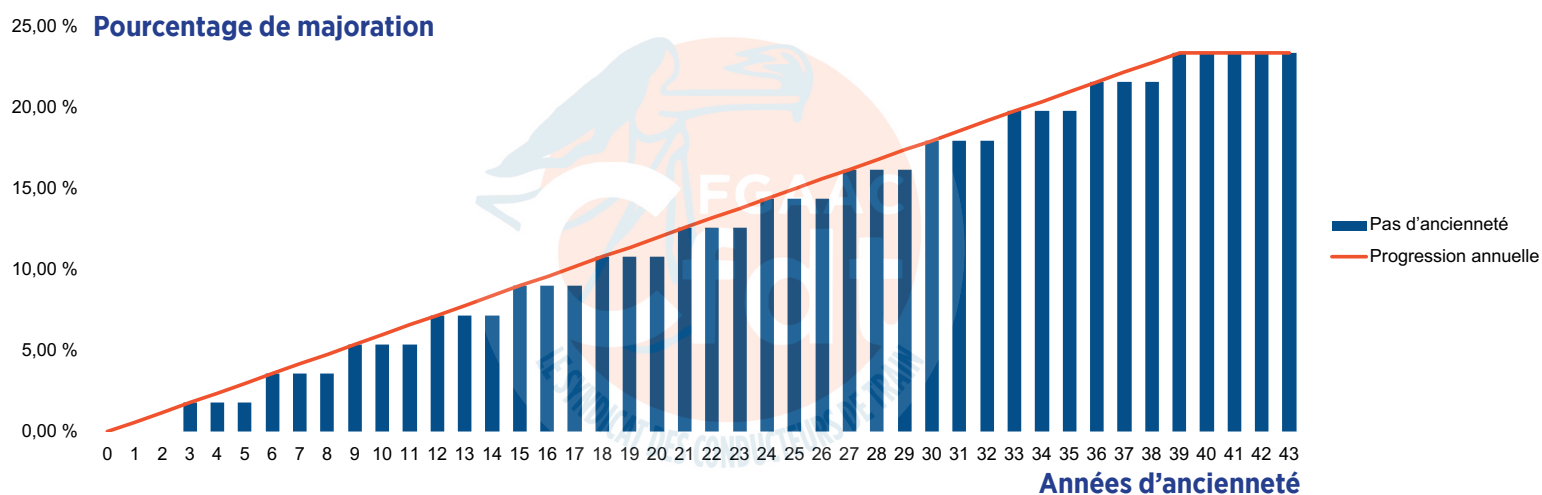
➔ Afin d'améliorer la reconnaissance de l'ancienneté et permettre au dispositif d'annualisation de la prime d'ancienneté porté par la FGAAC-CFDT de délivrer plus longtemps durant la carrière, la FGAAC-CFDT revendique la création d'un pas d'ancienneté à 39 ans auquel correspond un pourcentage de majoration de 23,4% pour les classes 1 à 6 (11,7% pour les classes 7 et 8) !

REVENDEICATION FGAAC-CFDT DE CRÉATION D'UN PAS D'ANCIENNETÉ À 39 ANS :

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans	33 ans	36 ans	39 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 6	1,8%	3,6%	5,4%	7,2%	9%	10,8%	12,6%	14,4%	16,2%	18%	19,8%	21,6%	23,4%
Prime d'ancienneté Classes 7 et 8	0,9%	1,8%	2,7%	3,6%	4,5%	5,4%	6,3%	7,2%	8,1%	9%	9,9%	10,8%	11,7%

➔ SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS FGAAC-CFDT :

PROPOSITION D'ANNUALISATION DE LA MAJORATION D'ANCIENNETÉ (CLASSES 1 À 6) :



REVENDEICATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA FGAAC-CFDT :

➔ La FGAAC-CFDT continuera de porter en parallèle au niveau de la branche, sa proposition d'annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels.

➔ La FGAAC-CFDT revendique également une amélioration du pourcentage de majoration annuelle de la prime d'ancienneté, actuellement à 0,6%/an pour les classes 1 à 6 !

➔ RÉTROSPECTIVE 2025 DES ACTIONS FGAAC-CFDT :

31 MARS 2025 : DCI FGAAC-CFDT

➔ La FGAAC-CFDT a multiplié les interventions depuis le début de l'année 2025, pour défendre les revendications qu'elle porte pour les métiers de la conduite.

➔ Elle dépose une DCI nationale le 31 mars dans laquelle elle porte ses revendications en lien avec l'annualisation de la prime d'ancienneté.

➔ La DCI nationale déposée par la FGAAC-CFDT permet de programmer plusieurs réunions avec la Direction, dont une Table Ronde sur la situation sociale présidée par Jean-Pierre Farandou.



31 MARS 2025

La FGAAC-CFDT dépose une DCI nationale en lien avec les métiers de la conduite

En savoir



7 AVRIL 2025 : TABLE RONDE SITUATION SOCIALE

➔ Jean-Pierre Farandou réunit les OS représentatives (sauf SUD Rail qui refuse d'y participer), dans le cadre d'une Table Ronde sur la situation sociale.

➔ La FGAAC-CFDT porte auprès du Président sa proposition d'annualisation de la prime d'ancienneté des agents contractuels.

➔ Le Président adresse à l'issue de cette réunion un courrier reprenant plusieurs engagements importants, dont celui d'engager les travaux sur l'annualisation de la prime d'ancienneté



7 AVRIL 2025

Le Président ouvre les portes à plusieurs propositions FGAAC-CFDT

En savoir



15 AVRIL 2025 : NOUVELLE DCI FGAAC-CFDT

➔ Plusieurs rendez-vous ont eu lieu début avril. Il s'avère nécessaire de préciser le calendrier et de renforcer certains engagements de la Direction.

➔ Une nouvelle DCI est déposée le 15 avril, par la FGAAC-CFDT. Elle porte notamment sur les revendications FGAAC-CFDT en lien avec l'annualisation de la prime d'ancienneté.

➔ Le DRH du Groupe SNCF prend plusieurs engagements complémentaires, précise l'agenda de travail et confirme l'ouverture du chantier sur l'annualisation de la prime d'ancienneté !



15 AVRIL 2025

La FGAAC-CFDT dépose une nouvelle DCI nationale et obtient des avancées

En savoir

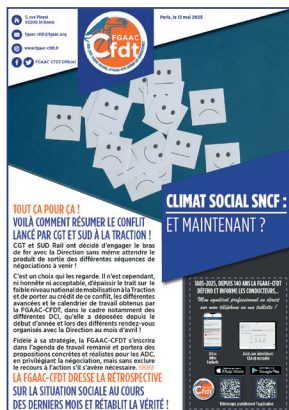


7 MAI 2025 : DCI FGAAC-CFDT ET COURRIER DU DRH GROUPE

➔ La Direction a conditionné l'ensemble des négociations prévues dans le relevé de décisions de la DCI de la FGAAC-CFDT du 15 avril à un retour à un climat social plus apaisé.

➔ La FGAAC-CFDT dépose une nouvelle DCI pour lever certaines incertitudes.

➔ Le DRH du Groupe Public SNCF transmet un courrier aux OS représentatives le 7 mai précisant les différents rendez-vous à venir dont ceux portant sur le volet annualisation de l'ancienneté.



7 MAI 2025

La FGAAC-CFDT dépose une DCI et le DRH du Groupe transmet un courrier aux OS

En savoir

